

COMITÉ SYNDICAL

Date convocation :
1^{ER} mars 2022

Date de la séance :
8 mars 2022

**Les membres en exercice
sont : 36
Quorum : 19
Membres présents : 19
Membres représentés 1
(Pouvoirs)
Total votants : 20**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 1/2022
Séance du 8 mars 2022 à 18H00

L'an deux mil Vingt-deux, le 8 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Études des Mobilités Urbaines (SIEMU) de Marne-la-Vallée se sont réunis au Centre Culturel Marc Brinon 1 rue des Vergers 77400 Saint-Thibault-des-Vignes.

ÉTAT DE PRÉSENCE

COMMUNAUTE DE Présents :
COMMUNES DU VAL
BRIARD

COMMUNAUTE Présents : Mme BOUARABA, Mme
D'AGGLOMERATION CHEVALLIER, M. DJIGO, Mme
DE MARNE ET GENDRE, M. KOLOPP, Mme PETITOT,
GONDOIRE M. POTTIER, M. MACLE (Suppléant de
M. SALVAGGIO) M. TAUPIN-GARDIN,
M. VOURIOT

VAL Présents : M. AFFRE, M. ARNAUD, M.
AGGLOMERATION GAILLARD, Mme GALLET, M.
GARROUSTE, M. MARSAUD, M.
MASSON, M. PITARI, M. POUPART

EXCUSES Mme CAPDEVILA, M. CHEVALIER L.,
M. CHEVALIER D., Mme GBIORCZYK,
M. JAHIER, M. LE REDULIER, Mme
PERIGAULT, M. SITHISAK, Mme
TORTRAT, M. SALVAGGIO.

Pouvoir :
De Mme Anne GBIORCZYK à M. Serge ARNAUD

Public :
M. François BIGOT (VEA)

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2022

Application agréée E-legalite.com

DELIBERATION N° 1/2022

OBJET : Approbation du compte rendu de la séance du 7 décembre 2021

Le compte-rendu du comité syndical du 7 décembre 2021 a été envoyé le 24 janvier 2022 et aucune remarque n'a été faite, le Président propose d'approuver le compte-rendu.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **7 décembre 2021**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver le compte-rendu du comité syndical du **7 décembre 2021**

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise :

- Au représentant de l'État en Préfecture de Melun.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

La présente délibération, publiée et transmise au représentant de l'État est immédiatement exécutoire.

Transmis en préfecture le

Pour ampliation

Fait et délibéré au Syndicat de Transport,
les jours, mois et an que dessus.

Le Président,

Sinclair Vouriot



REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2022

Application agréée E-legalite.com